

CAGNES-SUR-MER

DOMAINE DU MOULIN DU LOUP

Alpes Maritimes

10

Site Inscrit

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE**Site Inscrit**

Arrêté du 16 février 1965

Propriété

Privée

Superficie

0,9 ha

Autres mesures de protection concernant le site

- SI Bande côtière de Nice à Théoule (10/10/1974)

Autres protections au titre des sites sur la commune

- SC Propriété ayant appartenu à Auguste Renoir (09/09/1966)

- SI Propriété dite Golf de Saint Véran (09/01/1942)

- SI Ensemble compris entre la mer et la RN 7 à Cagnes et Villeneuve-Loubet (01/03/1951)

- SI Vieux village de Cagnes (18/02/1966)

**COMPOSANTES DU SITE****Motivation de la protection**

En bordure de la Route Nationale 7, le moulin du Loup serait bâti à l'emplacement d'un ancien monastère de Saint Véran. Grand domaine agricole de la famille Giraud de Cagnes, l'exploitation de 300 ha était principalement consacrée à l'oléiculture. C'est vers 1840 que le moulin hydraulique est aménagé. Cette machinerie existait encore à l'époque de la protection en 1965. Un peu en amont sur les rives du Loup, subsistent les vestiges de l'ancien canal d'amenée d'eau. Après-guerre, le terroir de l'ancien domaine était planté d'olivaies et d'importantes cultures florales s'étendaient sur les pentes aménagées en banquettes.

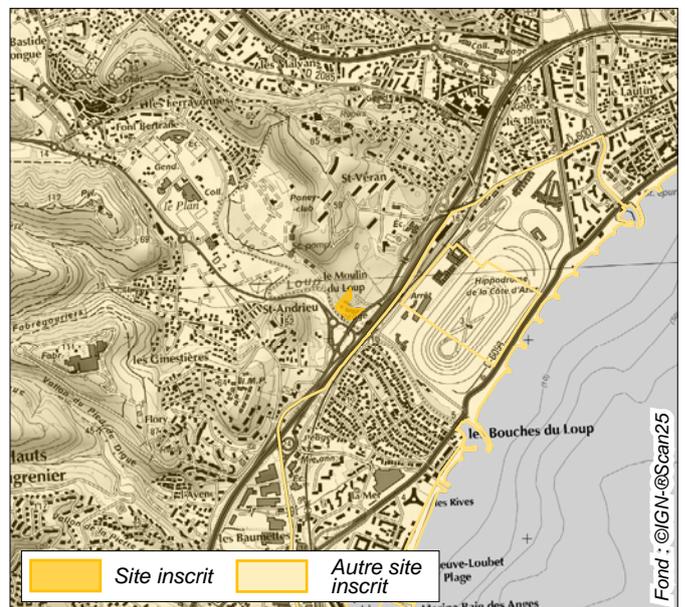
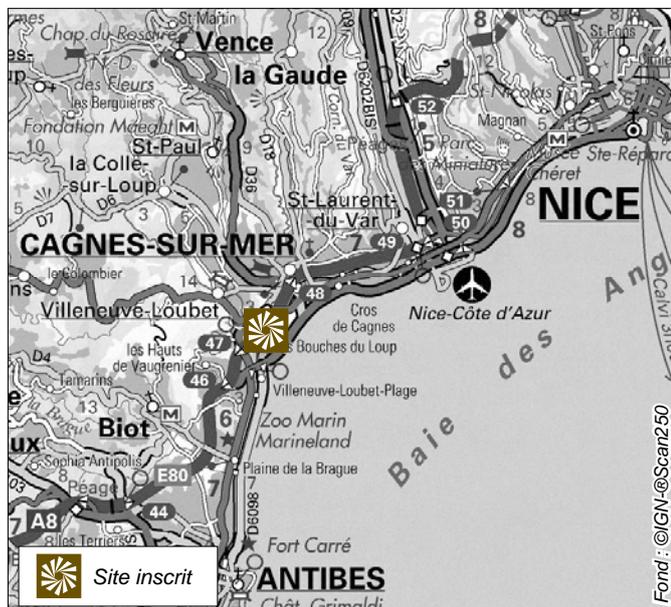
Le bâti, assez simple, est un mélange d'architecture industrielle du XIXème siècle (époque de l'aménagement en moulin) ou d'éléments néo-provençaux du début du XXème, ainsi que d'éléments vernaculaires plus rustiques. En aval, vers le sud-est, les vues portaient jusqu'à la mer toute proche. Dans les années 1964-1965, la construction de l'autoroute A8 a failli compromettre l'inscription en cours du domaine voué à disparaître. Un tracé épargnant le moulin a finalement été proposé puis adopté.

Etat actuel / Observations

Le domaine a perdu toute fonction agricole ou artisanale. C'est un ensemble résidentiel clos avec piscine et cours de tennis. Un grand parking clos prolonge à l'Est la résidence. Une végétation importante isole visuellement le site de l'extérieur et en particulier du noeud d'infrastructures le jouxtant (ancienne RN7, autoroute A8 et voies SNCF) qui génère un niveau sonore important et un environnement peu attrayant.

Le bâti est inséré dans le boisement de pins des collines situées juste au nord. Plus à l'Est du site les anciennes banquettes cultivées sont restées libres de construction et conservent un caractère agreste avec pelouses et vergers. Un sentier pédestre aménagé en bordure du Loup dans le cadre du Parc Naturel Départemental des rives du Loup longeant le domaine à l'Ouest permet des vues de proximité de l'ensemble bâti.

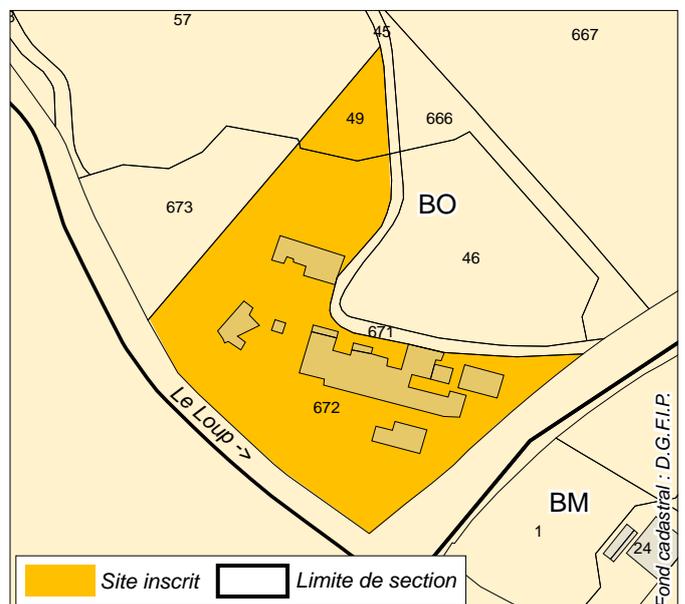
LOCALISATION ET PÉRIMÈTRE



Arrêté du 16 février 1965

Est inscrit sur l'inventaire des sites pittoresques du département des Alpes Maritimes l'ensemble formé sur la commune de Cagnes sur Mer par le domaine du «Moulin du Loup» et comprenant les parcelles cadastrales suivantes : section C : n°1259 à 1262 inclus.

La délimitation de ce site correspond sur le **cadastre actuel** aux références suivantes : Section BO parcelles n°49 et 672.



Report du périmètre sur le cadastre actuel